



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 3

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN
9 rue des Prairies
42410 PELUSSIN

SIRET 244 200 895 00054

Tel : 04.74.87.30.13 - Courriel : ccpr@pilatrhodanien.fr

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL ADOC - Assistance Développement Organisation Conseil
1 Boulevard Déodat de Séverac
31770 Colomiers adoc.toulouse@orange.fr
05.61.49.57.88
SIRET : 401 080 213 000 36

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE A PELUSSIN

- **Date de la notification du marché public : 22 février 2022**
- **Durée d'exécution du marché public : 15 mois.(suspension du délai du 17 juin 2022 au 13 mars 2023)**
- **Montant initial du marché public :**
 - **Taux de la TVA : 20%**
 - **Montant HT : 25 675 € : tranche ferme**
 - **Montant TTC : 30 810 €**

Avenant 1 : affermissement de la tranche optionnelle

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 17 025 €
- Montant TTC : 20 430 €

Nouveau montant du marché public après avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 42 700 €
- Montant TTC : 51 240 €

Avenant 2 : accompagnement pour les études de conception (ESQ, APS, APD)

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 11 825 €
- Montant TTC : 14 190 €

Nouveau montant du marché public après avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 54 525 €
- Montant TTC : 65 430 €

D - Objet de l'avenant**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Article L.2194.1

Depuis mars 2022, le bureau d'études ADOC accompagne la CCPR dans sa réflexion sur la réhabilitation de la piscine estivale intercommunale à Pélussin. Sa mission a débuté avec la définition du programme et se terminait avec la fin de la procédure de choix de la maîtrise d'œuvre.

A l'issue du choix de la maîtrise d'œuvre, et face à l'importance et à la complexité du projet, l'avenant 2 a prolongé la mission du Bureau d'études ADOC afin de nous accompagner en tant qu'AMO durant les études de conception d'avant-projets (stade ESQ, APS, APD).

Au regard de cette phase qui se termine, il apparaît que l'accompagnement du Bureau d'études ADOC s'est révélé primordial et nécessaire face à des situations rencontrées et notamment la liquidation judiciaire d'un co-traitant et la découverte d'erreurs d'évaluations du bureau des fluides.

Sans accompagnement, la CCPR n'aurait pas eu les compétences ni les moyens techniques de faire face à ces difficultés.

A ce jour, la phase APD est terminée et le projet entre en phase de conception avec les études PRO puis le dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux.

Les études de conception sont déterminantes pour la réalisation du projet.

Face à toute la complexité de ce projet et au regard de l'expérience passée, il apparaît nécessaire de prolonger la mission du cabinet d'études ADOC.

Cet accompagnement consistera :

- En phase PRO : à vérifier l'adéquation entre le niveau qualitatif du projet et sa traduction en termes d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, avec une attention particulière sur la bonne prise en compte par le MOE de l'ensemble des prescriptions fonctionnelles et techniques prévue dans le programme technique.
- En phase consultation des entreprises : à assister la CCPR pour s'assurer de l'adéquation du DCE avec les objectifs du programme technique détaillé, et à regarder la cohérence technique entre le projet d'AAPC et de RC.

Le bureau d'études ADOC a une parfaite connaissance du dossier puisqu'il nous accompagne depuis l'origine du projet et nous avons apprécié à plusieurs reprises sa présence à nos côtés pour défendre les intérêts de la CCPR. Le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence engendrerait un coût supplémentaire et une perte de temps précieux au regard du travail déjà accompli par le cabinet ADOC.

Ainsi, il paraît économiquement plus pertinent de confier cette nouvelle mission au cabinet ADOC.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 6 800.00 €
- Montant TTC : 8 160.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant (avenants 1, 2 et 3 cumulés) : 138.85 %


Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 61 325.00 €
- Montant TTC : 73 590.00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024
Publication : 10/12/2024

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|----------------------------------|---|
| Virginie COLLIGNON, gérante ADOC | Colomiers, le 4 décembre 2024 |  |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Pélussin....., le 5 décembre 2024

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Président

Serge RAULT



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20241205-D_2024_55-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024
Publication : 10/12/2024